

SYNDICAT DES PERSONNELS DE CATÉGORIE A ET B DES SERVICES JUDICIAIRES

Paris, le 04 mai 2021

Y A T-IL UNE POLITIQUE SOCIALE VOLONTARISTE AU MINISTÈRE DE LA JUSTICE ?

En ce XXI^{ème} siècle, où femmes et hommes aspirent à mieux concilier leur vie professionnelle et personnelle, nous ne pouvons pas dire que notre ministère soit à la pointe pour aider ses personnels.

Des instances de discussion, il y en a ! (CNAS, CRAS) et même un bureau de l'action sociale au secrétariat général; des moyens financiers...un peu !

Le dernier bilan de l'action sociale de 2018 (assez maigre), consultable sur le site du secrétariat général, fait état d'une augmentation des dépenses de 19,6 % par rapport à 2017. Certes !

Le logement et la restauration sont les principaux postes de dépenses. Pourtant, de nombreux collègues affectés dans les grandes métropoles **peinent encore** à trouver un logement et quand ils en trouvent, soit il n'est pas adapté à la taille de leur famille, soit c'est un gouffre financier. En l'absence de dispositif de soutien financier aux collègues nouvellement titularisés dans les zones tendues, on ne peut que regretter l'absence d'accélération de programmes en faveur du logement. Trop peu de biens sont proposés.

Quant à la politique de restauration, les dispositifs actuels de participation à la prise en charge du tarif des repas dans les lieux de restauration collective **sont insuffisants**. Encore faut-il que ces lieux existent ! De nombreuses juridictions et services administratifs régionaux sont dans l'impossibilité de signer des conventions avec d'autres administrations ou quand ces conventions existent, elles sont loin d'être toutes adaptées. Les restaurants administratifs sont trop souvent éloignés et certains qui pourraient être utilisés sont inaccessibles, faute de convention.

Très souvent, ce sont les juridictions ou établissements déconcentrés qui doivent localement mener leur politique d'action en faveur d'une restauration collective. Non seulement, cela crée des disparités sur tout le territoire et c'est inacceptable mais cela devrait être mené par le ministère en concertation avec les autres ministères.

Au sujet de la politique relative à la petite enfance, les dépenses doivent être largement augmentées : **seulement 1 492 380€** pour la partie purement ministérielle en 2018. Cette politique est essentiellement fondée sur la participation financière du ministère au chèque CESU garde enfants horaires atypiques, aux activités parascolaires et au financement de lieux d'accueil de la petite enfance en région parisienne.

Ce manque d'ambition pour répondre aux problématiques de garde d'enfant de nos collègues est une erreur. Le ministère doit s'engager davantage sur la conclusion de partenariats avec des lieux d'accueil sur tout le territoire. En l'absence de tels partenariats, il doit **accentuer ses efforts sur sa participation** aux frais de garde. Sur ce point, ne nous leurrions pas, même s'il y a une évolution, ce sont toujours les mêmes, qui au final sont pénalisées, les mères de famille dans leur quotidien et dans le déroulement de leur carrière. **Lutter contre les inégalités femmes-hommes**, c'est aussi favoriser la conciliation de la vie personnelle et professionnelle.

Le syndicat Justice CGC réitère ses demandes de :

-augmentation significative des moyens financiers en faveur de la politique du logement des agents

-développement sur tout le territoire des partenariats avec des structures de la petite enfance

-augmentation de la participation financière du ministère à la prise en charge des frais de garde

-implication plus forte du ministère dans la politique de restauration en concertation avec les autres ministères (conclusion de convention de restauration collective, création de structures communes)

-obligation de construction de locaux de restauration dans les juridictions de plus de 50 fonctionnaires

Pour le bureau

La secrétaire générale